

Étranger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prévention des accidents. Le conseil choisira dans sa session de janvier les sujets définitivement maintenus à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration examina la suite qu'il convenait de donner à plusieurs résolutions adoptées par la Conférence de 1925 et qui lui avaient été renvoyées. Il décida de faire entreprendre une enquête documentaire sur les conditions d'existence et de travail dans différents pays d'Asie, tant au point de vue des heures de travail que du taux des salaires. Une autre enquête portera sur les travailleurs agricoles de tous les pays. Le plan d'une enquête internationale sur les conditions de travail dans l'industrie houillère demandée par la Fédération des mineurs fut adopté.

Le Conseil procéda ensuite à l'examen des décisions de l'assemblée de la Société des Nations qui intéressent l'Organisation internationale du travail et notamment sur le placement des réfugiés russes. En sept mois, le B. I. T. en a pu placer 18 mille.

Le Conseil a fixé au 25 mai prochain la date d'ouverture à Genève de la Conférence internationale du travail. Répondant à une invitation du gouvernement polonais, le Conseil a décidé de tenir sa prochaine session le 26 janvier à Varsovie.

Fédération internationale des mineurs. Le comité exécutif des mineurs s'est réuni à Paris le 9 et 10 novembre. Il a décidé que le prochain congrès international se tiendra à Cracovie en Pologne le 10 août prochain. Une délégation ne sera envoyée en Russie qu'à la condition de pouvoir choisir librement ses interprètes. Des difficultés ainsi surgissent à ce sujet avec les autorités soviétiques. Une intéressante lettre reçue des mineurs du Japon permet d'en espérer bientôt l'affiliation à l'Internationale. Le comité exécutif confirma ensuite d'antérieures résolutions concernant la lutte contre la guerre.

Congrès international des travailleurs de l'alimentation. L'Union internationale des ouvriers et ouvrières de l'alimentation a tenu son 3^{me} congrès à la fin de septembre à Copenhague. Il comprenait 61 délégués représentant 23 unions nationales de 14 pays. Le congrès confirma par 52 voix contre 13 les décisions du congrès syndical de Vienne relatives aux rapports des secrétariats internationaux avec la F. S. I. Il se prononça en faveur du principe des fédérations d'industrie et donna mandat à son bureau de travailler dans ce sens au sein de l'Union. Examinant la question de l'unité syndicale, le congrès approuva l'attitude suivie jusqu'à présent par le bureau. La résolution adoptée à ce sujet déclare que seule la Fédération syndicale internationale peut être reconnue par l'Union des travailleurs de l'alimentation.

La cotisation annuelle fut maintenue à 15 centimes par membre. Le prochain congrès se réunira à Vienne. Le bureau sortant de charge fut réélu.

L'Internationale des travailleurs de l'alimentation fut la première et la seule jusqu'ici à admettre l'organisation russe. Il est dès lors intéressant de noter les expériences que cette union a fait avec la collaboration russe. Le compte-rendu officiel de l'Union internationale dit entre autres:

« Le congrès a fourni la preuve qu'une collaboration avec les collègues russes, dans le cas où leur attitude demeure inchangée, n'est point possible et en fin de cause inutile. L'attitude de la délégation russe montra que les Russes ne se soucient pas de faire du travail syndical pratique mais bien plutôt d'exploiter chaque occasion qui s'offre pour propager leurs conceptions politiques étranges au sujet du mouvement ouvrier. Le congrès évita de susciter une désaffiliation. Toutefois tous les délégués quittèrent la salle de con-

grès avec la conviction que les Russes avaient à changer du tout au tout quant à leur position envers le mouvement et quant à leur attitude s'ils entendaient que se continue la situation actuelle. »

Secrétariat international des typographes. Dans un rapport annuel volumineux, le Secrétariat international des typographes renseigne sur son activité durant l'année 1924. Il est dit dans l'introduction qu'une amélioration de la situation économique a également eu lieu dans l'imprimerie et que la plupart des 23 fédérations affiliées se sont relevées rapidement des dépenses considérables occasionnées par le chômage des membres. Il leur fut ainsi possible de remplir de nouveau leurs obligations dans le domaine politico-économique. Toutes les tentatives de prolongation de la durée du travail purent être repoussées et les organisations des typographes du Vieux-Monde ont ainsi effectué un travail de pionnier profitable également aux autres ouvriers.

Après le rapport général suivent des chapitres traitant de l'activité de la Commission du secrétariat, du congrès international de Hambourg et des mouvements de salaire, grèves et lock-outs. Des rapports sur les luttes pour l'amélioration des conditions de travail sont parvenus du Danemark, d'Allemagne, de Hollande, d'Italie, de Yougoslavie, de Lettonie, de Norvège, d'Autriche, de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie. Un bref exposé sur la structure, les conditions de tarif et les institutions de secours des différentes fédérations est aussi très instructif. Les comptes annuels présentent une somme de fr. 55,656 en recettes totales (y compris solde de fr. 24,977), soit un boni de fr. 22,125.



Etranger

France. La première séance du comité national, qui s'est tenue après le congrès de la C. G. T., a procédé aux nominations statutaires. Léon Jouhaux a été réélu secrétaire général, Raoul Lenoir secrétaire-administratif et Francis Million et Jules Lapiere, secrétaires adjoints. Le comité envisagea ensuite l'exécution des résolutions et décisions adoptées au congrès. L'attitude du gouvernement, qui laisse traîner les lois d'assurances sociales donna lieu à des sévères appréciations. La résolution prise concernant la réforme de l'enseignement fut longuement discutée; les délégués présents apprirent avec satisfaction que le syndicat national du personnel enseignant, récemment entré dans la C. G. T., fera tout pour éliminer de l'enseignement les livres imprégnés de l'esprit de guerre et de haine.

Yougoslavie. Les deux centrales syndicales qui existaient en Yougoslavie ont fusionné. Le congrès tenu en commun où cette décision fut prise avait été précédé de quatre mois de négociations. La reconnaissance de la Fédération syndicale internationale et des principes que celle-ci défend était la base de l'accord. Le congrès auquel prirent part 108 délégués adopta unanimement les résolutions et les statuts élaborés par un comité préparatoire de 7 membres.

A la nouvelle centrale nationale ne peuvent appartenir que des organisations syndicales qui sont absolument autonomes et qui sont indépendantes de tout parti politique. Toute propagation de tendances de parti ainsi que tous efforts visant à user de l'organisation syndicale dans l'intérêt de quelque parti politique que ce soit auront pour conséquence l'exclusion hors de la Centrale nationale.

Les statuts prévoient expressément que la Centrale nationale relève de la F. S. I. et que les unions profes-

sionnelles affiliées doivent être affiliées à leur tour aux secrétariats professionnels internationaux respectifs. La centrale nationale qui était déjà affiliée à la F.S.I. ne gagne guère par l'union qui s'est accomplie que de 3000 à 4000 membres seulement, mais il est à espérer qu'avec la fin de la lutte réciproque qui se déroulait jusqu'ici en Yougoslavie viendra un essor du mouvement syndical.

La dénomination de la nouvelle organisation est la suivante: Ujedinjeni Radnicki Sindikalni Savez Jugoslavije (Fédération des Syndicats unis de Yougoslavie).



Bibliographie

Annuaire international du travail. Pour parer aux inconvénients qui résultent de la publication de l'annuaire international en un seul volume, dont le principal est l'obligation d'attendre l'achèvement de toutes ses parties avant de pouvoir le publier, le B.I.T. a résolu de l'éditer en fascicules séparés. C'est ainsi que parut d'abord la partie VI de l'annuaire de 1925 consacrée aux *coopératives*. Elle renseigne aussi complètement que possible sur les organisations coopératives internationales et sur les organisations qui dans chaque pays sont représentatives des différentes formes ou tendances du mouvement. — *La première partie* vient de paraître également. Elle contient un exposé de la constitution et des attributions de l'Organisation internationale du travail et de la Société des Nations, ainsi qu'une énumération des services gouvernementaux, commissions et Conseils officiels qui s'occupent des questions du travail et de l'industrie dans les différents pays.

Ces ouvrages sont en vente au service des publications au B.I.T. La première partie à fr. 3.50. La sixième (coopératives) à fr. 2.—.

Les machines à travailler le bois. Publication des plus instructives pour les ouvriers du métier qui ne devrait manquer dans aucune bibliothèque ouvrière. C'est une étude documentée avec illustrations sur les dispositifs et mesures de protection en Grande-Bretagne et en Suisse. Coûte 2.50 fr. suisses au B.I.T. à Genève.

Les conditions du logement aux Etats-Unis. Cette brochure de 55 pages fait suite au travail publié en juin 1924 sous le titre: Les problèmes du logement en Europe depuis la guerre. La question se présentant différemment aux Etats-Unis qu'en Europe, on lira cette étude avec fruit. Prix: fr. 1.25 suisses.

Bibliographie d'hygiène industrielle. Le numéro 10 de cette bibliographie offre comme ses précédents une nomenclature des ouvrages récents parus dans le domaine de l'hygiène industrielle, ainsi qu'une liste de films cinématographiques relatifs au travail. Prix fr. 1.— suisse.

Les problèmes généraux de l'assurance sociale. Brochure de 146 pages. Divisée en 6 parties: Le champ d'application de l'assurance sociale. Les prestations de l'assurance sociale. Les ressources financières de l'assurance sociale. Les régimes financiers de l'assurance sociale. Les institutions d'assurance. Le problème de l'unification ou de la coordination des assurances sociales. Le tout précédé d'une introduction relatant le développement historique des assurances sociales et donnant un tableau des lois principales relatives à la répa-

ration des accidents du travail, à l'assurance sociale obligatoire et à l'assistance sociale. Prix 3 fr. suisses.

La réparation des accidents du travail. Fort volume de 707 pages. Contient une analyse comparative complète des législations nationales en vigueur à la date du 31 décembre 1924. Toutes les lois nationales ont été étudiées dans cet ouvrage, à l'exception de celles des Etats-Unis et du Mexique qui feront l'objet d'une analyse spéciale. Prix 15 fr. suisses.

La réparation des maladies professionnelles. 68 pages. Cette étude qui est consacrée aux maladies professionnelles donne la définition de ces maladies et indique les caractéristiques et les méthodes employées pour indemniser les victimes. Une analyse des dispositions des législations nationales qui visent particulièrement les maladies professionnelles complète cette étude.

L'assurance-maladie. 146 pages. Ce rapport comporte un exposé d'ensemble des lois nationales sous la forme d'une analyse comparative des divers systèmes législatifs qui tantôt encouragent l'assurance-maladie tantôt la rendent obligatoire. Le rapport étudie le champ d'application des législations nationales, la constitution et le fonctionnement des institutions d'assurance, les indemnités payées à l'assuré et à sa famille et les ressources financières de l'assurance. Prix fr. 2.50 suisses.



Le coût de la vie.

Dates	Index ¹				
	Office fédéral du travail Ouvriers qualifiés	Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistique		
			Bâle ²	Berne	Zurich ³
1914 Juin .	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	254	—	—	—
1920 Juin .	—	239	205	—	—
1921 Juin .	209	210	188	—	—
1922 Juin .	155	157	168	166	—
1923 Juin .	165	161	148	169	—
1924 Janvier	169	170	160	174	—
1924 Mars .	168	170	163	174	—
1924 Juin .	168	166	162	172	—
1924 Sept. .	166	166	162	172	—
1924 Nov. .	170	171	158	175	160
1924 Déc. .	170	172	157	174	159
1925 Janvier	168	171	159	173	159
1925 Février	168	168	156	175	157
1925 Mars .	167	169	157	174	157
1925 Avril .	165	169	156	172	156
1925 Mai . .	165	167	155	172	157
1925 Juin .	166	168	155	171	156
1925 Juillet .	166	167	155	167	155
1925 Août .	164	165	154	167	160
1925 Sept. .	165	165	157	169	166
1925 Octobre	163	163	155	167	163

¹ Alimentation et combustible.

² Janvier 1912 = 100.

³ Moyenne mensuelle 1912 = 100.